

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Lens

Canton de Carvin

DECISION N° 120/2025

**Prise en vertu d'une délégation donnée
par le conseil municipal**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020/15 du 24 Mai 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'alinéa 5 l'autorisant, au nom de la commune, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Considérant la proposition de la Ville et de l'association des Restos du Coeur pour la mise en place d'une convention d'occupation du local situé au 1920 Boulevard Faidherbe à LIBERCOURT,

DECIDE :

Article 1 : de signer une convention d'occupation du local ci-dessus référencé entre la Ville et l'association des Restos du Coeur dans le cadre de la distribution de denrées alimentaires aux bénéficiaires de l'association.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans cette convention.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et décisions, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du Maire et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à l'association des Restos du Coeur

LIBERCOURT, le 21 Août 2025

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé Electroniquement



Monsieur le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr